



Du Lundi 01 février 2021



Infos point RPX IEE

Vos délégués de proximité [l'UNSA Ferroviaire](#) ont participé ce lundi à une réunion RPX où étaient présents le Directeur d'établissement et la Responsable des Ressources Humaines. Cette première réunion (hors-Covid19) de l'année 2021 a permis de faire le point sur les sujets d'actualité et les futurs projets locaux. Voici les thèmes principaux abordés lors de ces débats :

INFORMATION RPX



Une présentation de l'**enquête ALLURE** a été faite par la Direction en début de réunion. La participation des agents de l'IEE à cette enquête reste selon [l'UNSA Ferroviaire](#) encore trop faible (environ un agent sur deux) pour refléter le ressenti des salariés sur leur situation de travail. Pour le reste, l'analyse de ces chiffres et la communication seront faites par l'encadrement.

Les conseils d'atelier : L'ensemble des questions des agents lors de ces conseils d'atelier a été lu par le Directeur d'établissement. Le Directeur et son encadrement nous assurent mettre un point d'honneur à répondre le plus clairement possible aux interrogations ou requêtes des agents de l'IEE. Selon le DET, la réponse à une question par une autre question ne doit plus avoir lieu par l'encadrement.

L'enquête RPS : Le préventeur de notre établissement a réalisé cette enquête sur l'ensemble des équipes de notre établissement. Un risque trop longtemps sous-évalué et qui mérite en cette période de pandémie la plus grande des attentions.

[L'UNSA Ferroviaire](#) regrette une participation peu active d'autres acteurs de la prévention. Le Médecin du travail, le Psychologue, l'Ergonome et même vos RPX/CSSCT sont légitimes à participer à cette enquête RPS.

[L'UNSA Ferroviaire](#) remarque aussi que la trame de cette enquête date de 2012. Le thème de la pandémie de la COVID19 y avait sans conteste toute sa place !!



VIGIPIRATE



Un écart sur l'affichage de nos portails et portillons interdisant l'entrée dans nos emprises a été relevé lors d'une réunion RPX. En effet le Bureau d'Enquête et d'Analyse nous impose, suite à un accident survenu au stade St Denis, de signaler les risques et les sanctions possibles sur nos accès. Cette affichage est elle en place à ce jour?

Le Directeur de l'IEE : Cette affichage sera mise en place en mars (avant Audit sécu).

DEPLACEMENT (astreinte)

Des agents d'astreinte Voie font remonter aux RPX leurs interrogations concernant l'utilisation de leur véhicule particulier dans le cadre de leurs missions. Les chemins accidentés et l'insécurité de certains lieux leur paraissent risquer pour leur bien personnel.

Le Directeur de l'IEE : Nous ne demandons pas aux agents de se rendre sur le dérangement avec leur voiture personnelle. Ils peuvent se rendre à l'UP afin de partir ensemble avec une voiture de service ou se donner un point de rendez-vous dans un village le plus proche après concertation (Agent SE -> Agent Voie).

TENUE DE TRAVAIL et EPI



Des agents de l'IEE signalent au RPX la difficulté d'avoir un roulement de vêtement propres lors des conditions climatiques difficiles sur plusieurs jours.

Le Directeur de l'IEE : Les agents peuvent se rapprocher de leur encadrement afin de remonter cette problématique. Certaines UP ont acheté des T-shirts en supplément lors de la période estivale.

Des agents de l'IEE alertent le RPX sur l'inconfort des lunettes de protection (risque chimique) pour les personnes portant des lunettes de vue. Le joint d'étanchéité fait une pression sur les montants lors de l'utilisation de celle-ci.



Le Directeur de l'IEE : A voir avec le préventeur de l'établissement.

LEONARD



Des agents de l'IEE s'inquiètent auprès du RPX : Les innovations sont-elles conformes aux exigences réglementaires du code du travail, une certification de conformité sera-t-elle mise en place ? Une veille sur l'outil est-elle en place ?

Le Directeur de l'IEE : Toutes les garanties seront prises sur les outils avant leur utilisation.

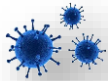
L'UNSA Ferroviaire : Actuellement des outils faisant suite à des innovations sont utilisés, ils n'ont pas les conformités et le suivi des outils devant répondre à la réglementation du code du travail et de notre propre organisation de travail.

COVID19

Dernière Info COVID :

- Pour limiter la propagation des variants du coronavirus plus contagieux, la distance physique entre deux personnes est portée d'1 mètre à 2 mètres en l'absence de port du masque.
- Pour les activités qui peuvent être totalement réalisées en télétravail : le télétravail "**doit être la règle**". Sur son site, le gouvernement indique "le télétravail devient obligatoire à 100% pour tous ceux pouvant télétravailler".

L'UNSA Ferroviaire : Des périodes plus propices au repas pris à l'extérieur approchent. Donnons la possibilité aux agents **de manger sur les terrasses** avec un ameublement adapté, comme sur le site de l'UP Mixte de Geneuille ou sur le site de Réding. Nous connaissons maintenant l'importance de manger **en dehors des lieux clos** ainsi que de donner la possibilité de s'isoler lors du repas dans un lieu clos.



Les nouveaux variants qui sont à nos portes ont un taux de **transmission 40% à 70% plus élevé !!**

RPS

Le salarié ayant subi un choc psychologique sur son lieu de travail peut-il bénéficier de la législation sur les accidents de travail ?

RRH : Une question qui demande réflexion, voire avis de la caisse maladie.

L'UNSA Ferroviaire : Certains risques psychosociaux sont identifiés comme faisant partie intégrante d'un des risques au travail, donc c'est une question sur la souffrance mentale qui peut se poser !!

GEOLOCALISATION DES VEHICULES DE SERVICE



Lors d'une réunion RPX, la direction a fait part de sa volonté d'équiper son parc de véhicule de service avec un traceur. Il va permettre de faire des économies, et de géolocaliser l'agent se rendant sur un dérangement. **A l'arrêt à la suite d'un droit d'alerte !!**

L'UNSA Ferroviaire : La relation adulte/adulte doit être privilégiée, la confiance vis-à-vis de l'agent doit être de mise. Les véhicules de service sont des outils de travail qui nous servent à nous rendre sur des chantiers, des dérangements, d'effectuer de la maintenance, etc..

L'utilité de ce traceur reste à prouver. Le risque routier peut être impacté du fait du traçage du déplacement. L'agent pourrait augmenter sa vitesse, ou éviter les pauses afin de se rendre le plus rapidement possible sur le lieu du dérangement (régularité des circulations).

L'UNSA Ferroviaire reste à votre écoute afin de porter vos interrogations à la Direction .

Prochaine réunion CSSCT « extra COVID » :

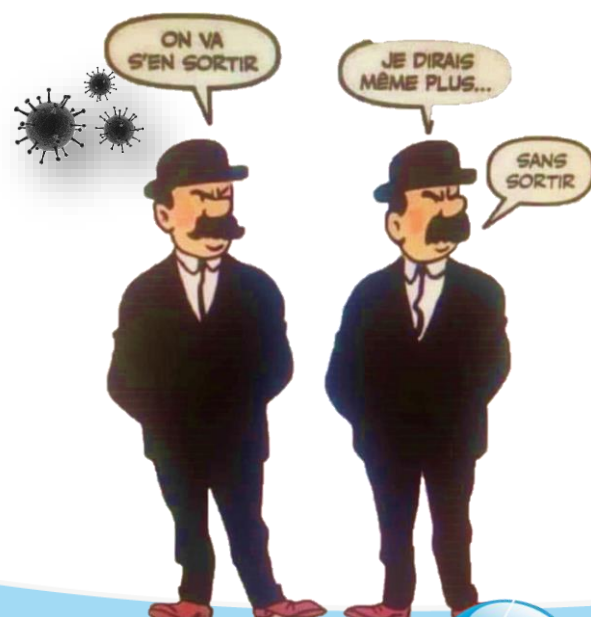
- CSSCT « COVID » le vendredi 05 février 21
- RPX IEE « COVID » le mardi 09 février 21

Si vous souhaitez recevoir nos informations, visitez notre Site :

UNSA-Ferroviaire Lorraine.

Ou abonnez-vous à notre page :

[l'UNSA-Ferroviaire su Facebook](https://www.facebook.com/UNSA-Ferroviaire).



CSSCT/CSE : Martial DODELER : 06 16 55 60 42 Régis RAWOLLE: 06 20 52 78 64

RPX IEE : Sylvain DEMANGE: 06 16 04 60 54

